

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 134 (2012)

Artikel: Le jardin des vestiges
Autor: Lavergne, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE JARDIN DES VESTIGES

David LAVERGNE

Le grand colloque sur la restauration des ruines organisé par la Direction du Patrimoine¹ n'a guère abordé la question de l'utilisation des végétaux alors que la notion même de « ruine », plus ou moins teintée de romantisme, s'inscrit presque toujours dans un paysage. L'environnement immédiat d'un monument ruiné exerce forcément une influence sur la méthode adoptée pour lui redonner vie ; or, sauf en milieu urbain, la végétation joue – ou devrait jouer – à cet égard un rôle essentiel. Les sites archéologiques ne font pas exception. La fouille fait régulièrement surgir de terre des vestiges bâtis dans des secteurs périurbains, des champs cultivés, des collines boisées jusque-là dépourvus de constructions, amorçant de fait un dialogue entre structures mises au jour et milieux parfois densément végétalisés.

Les restaurateurs de monuments considèrent souvent la végétation comme une nuisance, bien qu'elle puisse contribuer à donner à la ruine son « caractère ». Si l'on y prend garde, les herbes folles se montrent vite envahissantes parmi les vestiges conservés à ras du sol, les racines déchaussent les maçonneries et certains murs ne tiennent plus que par leur résille de lierre. À l'inverse, des expériences menées de part et d'autre de l'arc alpin montrent que les végétaux peuvent contribuer de manière déterminante à la mise en valeur des sites archéologiques. Quelques exemples permettront d'apprécier les enjeux patrimoniaux de ce rapport entre vestiges et règne végétal.

Le premier cas évoqué ici est extérieur à l'aire méditerranéenne. Le *mithraeum* de Carrawburgh, construit près du mur d'Hadrien en Écosse, rappelle, dans des proportions plus modestes, celui de Martigny. Complètement isolé dans la campagne, à la différence de son équivalent suisse, dépourvu de couverture, il se remarque à peine au milieu des pâturages. Les fidèles de Mithra prenaient place sur des banquettes en bois aménagées le long des murs de la pièce principale du sanctuaire. Aujourd'hui, ces dernières sont matérialisées par des banquettes de terre garnies de baguettes tressées et recouvertes d'un tapis herbeux. L'insertion de l'édifice dans l'environnement vallonné est assez réussie et les moutons se chargent de l'entretien des abords. On comprend que les responsables de la direction écossaise des antiquités n'ont pas cherché à faire de ce petit temple un élément trop saillant du paysage. Quelques arbres plantés autour de l'édifice auraient certainement contribué à évoquer l'atmosphère assombrie de ce type de sanctuaire (en théorie, le *mithraeum* est une « caverne ») qui se présente à Carrawburgh sous forme d'aire ouverte. Bois, herbe, terre, ce sont au total des

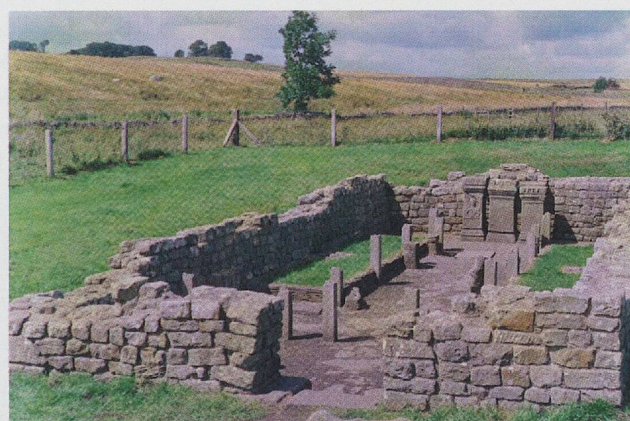


Fig. 1 — Le *mithraeum* de Carrawburgh (Ecosse).

1. Faut-il restaurer les ruines ? 1991.

moyens peu sophistiqués qui ont été mis en œuvre pour valoriser le site de manière plus que satisfaisante. Si le climat britannique favorise cette combinaison, il serait faux d'affirmer qu'elle est impraticable sous des latitudes plus clémentes.

Les atouts environnementaux des sites du sud de la France sautent aux yeux de tous les visiteurs. Il est évident que Glanum bénéficie de son insertion dans la chaîne des Alpilles mais, pour aborder la question des agglomérations antiques dégagées sur une large échelle, on ne peut que constater le sous-emploi chronique de la végétation.

Le célèbre site archéologique de Lattes, dans l'Hérault, se caractérise par une absence totale de dialogue entre les vestiges et la végétation. Quelques cyprès disposés de façon apparemment aléatoire n'apportent pas grand-chose à la compréhension des lieux. Au mieux ces arbres à connotation funéraire servent-ils de points de repère visuels au sein d'un maillage de murs conservés en faible élévation, sans protéger du soleil.

Le « Jardin des Vestiges » à Marseille est un parc urbain aménagé dans des conditions très différentes. Les accidents de terrain y sont estompés par un gazon d'où surgissent les vestiges antiques et qui lui confère parfois l'aspect d'un jardin anglais à deux pas de la Canebière. Ce dispositif met bien en évidence la monumentalité des maçonneries sans sacrifier à une mise en scène purement visuelle qui ferait fi de la succession des époques. Les végétaux ne sauraient se substituer à l'information scientifique mais ils ont la faculté de la faciliter ou de l'accentuer. Le cas marseillais montre aussi que tous les types de vestiges ne sont pas forcément adaptés à une présentation qui reposerait sur l'utilisation d'une grande variété de plantes. Au sein de ce parc public, les murs antiques constituent une « attraction » paysagère parmi d'autres, de sorte que ses concepteurs ont adopté un compromis entre le plaisir de la promenade et la dimension didactique. C'est autour de cette démarche



Fig. 2 — Marseille, le Jardin des Vestiges.

que s'articule la majorité des projets de mise en valeur qui tablent sur un emploi conséquent du végétal.

À Vaison-la-Romaine, le traitement de la végétation est très différent entre les deux pôles archéologiques majeurs que sont la colline de Puymain et le quartier de la Villasse. La première, à laquelle est adossé le théâtre antique, conserve des espaces boisés qui, s'ils ne participent pas vraiment de la compréhension des lieux, ont au moins le mérite d'ombrager les allées et de donner du volume à l'ensemble. En contrebas, le site de la Villasse offre le paradoxe d'abriter un jardin à la française au milieu d'îlots d'habitation gallo-romains à peu près dépourvus de végétation hormis l'aire herbeuse de la palestine. Les grandes demeures des notables vaisonnais étaient agrémentées de jardins dont on connaît l'emplacement à défaut de pouvoir restituer leur disposition. Potentiellement, Vaison est aujourd'hui l'un des grands sites fouillés en Provence qui se prêterait le mieux à une reconversion en jardins de certains secteurs. Des initiatives commencent à être prises en ce sens, en s'appuyant sur les progrès réalisés ces dernières décennies.

Le visiteur qui découvre le site d'Alba, dans l'Ardèche, ne peut qu'être frappé par le contraste entre le théâtre, entouré d'arbres et dont les gradins sont en partie recouverts d'herbe, et le traitement très minéral du centre monumental. En plein été, principale saison touristique, le manque d'ombre sur ce vaste espace se fait cruellement sentir. Faut-il rappeler que la recherche de la fraîcheur était une préoccupation constante de la civilisation gréco-romaine ? Les végétaux ne sont employés ni pour souligner des élévations, ni pour agrémenter l'esplanade. La présentation par grands

ensembles s'en trouve un peu brouillée alors que, vu d'avion, l'effet est impressionnant, servi par un environnement qui était sans doute déjà apprécié dans l'Antiquité. Ici encore, toutes les conditions sont réunies pour une utilisation du végétal à grande échelle, sans modifier le traitement des maçonneries adopté jusqu'ici. Fin 2011, un projet d'aménagement paysager du site était en cours d'élaboration.

Il va de soi que le traitement des végétaux se trouve au cœur des protocoles de préservation et de mise en valeur des jardins anciens mis au jour lors des fouilles. En France, l'archéologie des jardins connaît un développement inégal selon les régions, dans le sillage des études menées sur les monuments historiques. Souvent dénaturés ou disparus, les parcs des châteaux et autres grands domaines bâtis sous l'Ancien Régime font désormais partie intégrante des procédures de protection, démarche qui a favorisé les investigations de terrain. L'expérience acquise par ailleurs dans d'autres pays, notamment sur les sites antiques ensevelis sous les cendres volcaniques du Vésuve, l'essor des études paléoenvironnementales, voire l'intérêt pour les ressources alimentaires ont contribué à une meilleure prise en compte du rôle fondamental des plantations de rapport ou d'agrément. Les « jardins médiévaux » qui fleurissent un peu partout à proximité des monastères ou des collégiales sont un symptôme du succès croissant de cet engouement pour l'univers végétal des temps passés.

Un projet immobilier est à l'origine de la découverte et de la fouille d'un grand jardin d'époque augustéenne à Caumont-sur-Durance dans le Vaucluse. Aménagé sur une terrasse d'une surface d'environ 1,2 ha et dépendant d'une villa partiellement reconnue après-guerre, ce jardin était entouré d'un mur en *opus reticulatum* scandé d'exèdres du côté nord, qui semble avoir figé le parcellaire. L'ensemble dominait la vallée de la Durance, masquée par le village actuel, d'époque médiévale. Un bassin monumental de près de 70 m de long, directement accessible depuis la villa par un escalier, marque l'axe de symétrie du jardin. À l'initiative de la municipalité, la décision de mettre en valeur l'intégralité du jardin a été prise avant l'achèvement des fouilles à la fin des années 1990. L'équipe associait les compétences d'architectes restaurateurs (O. Cadart, Chr. Juskiwieski, St. Zugmeyer), de paysagistes (St. Georgis et l'agence Paysages) et d'archéologues (J. Mouraret, J.-M. Mignon et moi-même).

Si la préservation des structures bâties posait les mêmes problèmes que sur d'autres sites (consolidation, degré de restitution, exposition aux intempéries), le traitement de plus d'un hectare de terrain en friche n'allait pas de soi. En dehors du bassin central et de l'escalier, les seuls vestiges augustéens laissés apparents étaient ceux du mur de clôture. Les aménagements postérieurs au jardin d'agrément, en particulier des fours de tuiliers, n'ont pas été maintenus en place dans un souci de cohésion. Après 18 ou 19 siècles de cultures, les traces de plantations antiques avaient disparu, sauf dans un petit secteur préservé par la chute précoce d'un tronçon du mur d'enceinte en réticulé. L'examen de cet espace de quelques m² par Ph. Boissinot a notamment révélé la présence de vignes, constat sans surprise qui ne permettait en aucun cas d'extrapoler à l'échelle de l'ensemble du site.

Laisser simplement en herbe le terrain de part et d'autre du bassin risquait de créer un effet de terrain de football dépourvu d'ombre et très éloigné de l'esprit des jardins d'agrément antiques. Faute d'indices précis, la surface disponible a été répartie en parterres distincts, tout en ménageant suffisamment d'espace aux abords du bassin pour en faire ressortir les proportions. Le



Fig. 3 — Caumont-sur-Durance (84), le jardin augustéen en cours d'aménagement.

choix et la disposition des plantations ont été adoptés en fonction des associations établies par les Romains entre les dieux et certains végétaux. Selon ce principe, un chêne domine le jardin de Jupiter, celui de Bacchus est planté de vignes, celui de Cérès en céréales. À défaut de pouvoir remettre en eau la grande piscine, option trop coûteuse et beaucoup plus difficile sur le plan technique, deux petits bassins ont été aménagés à proximité.

En définitive, le site de Caumont-sur-Durance combine la présentation de vestiges gallo-romains authentiques avec une parure végétale qui n'est pas, au sens strict, une reconstitution plausible de l'état augustéen. Nous sommes tout à fait conscients des imperfections de ce choix, qui peut facilement engendrer des confusions dans l'esprit du public. La restitution des élévations disparues de monuments civils ou militaires constitue la pierre d'achoppement de la plupart des projets de restauration, à une époque où la prudence l'emporte habituellement sur les tentatives hardies des architectes d'avant-guerre. Si les points de comparaison ne manquent pas dès qu'il s'agit d'imaginer le crénelage d'un château du ^{xiv}^e s., il n'en va pas de même de l'organisation d'un jardin vieux de deux millénaires. Dans la mesure où la disposition des plants et l'éventail des essences ne peuvent être que supposés au regard de la topographie des lieux et de nos connaissances de ce type de site, la part de création reste légitime, à condition d'être affichée comme telle. Dès lors que le paysagiste prend soin d'exclure les plantes inconnues de l'Antiquité et que certains aspects de l'univers botanique des Romains sont mis en évidence dans un cadre objectivement adapté, le parti adopté paraît préférable à l'absence de traitement végétal d'envergure.

Une occasion de mise en valeur «indirecte» d'un important monument gallo-romain s'est récemment présentée à proximité immédiate du musée de l'Arles antique, sur un terrain situé entre le Rhône et les vestiges du cirque. Tronqué par la progression urbaine au nord, défiguré par plusieurs axes routiers, le cirque ne paie pas de mine malgré ses proportions encore impressionnantes. Les gradins dont on devine les volumes sont recouverts d'herbe tandis que des arbres poussent de façon sporadique sur la piste. Quelques-unes des alvéoles de la *cavea* sont visibles en contrebas du musée, donnant un aperçu de la structure de l'édifice.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône et la ville d'Arles sont tombés d'accord pour aménager en jardin public cet espace jusqu'ici planté de platanes qui servait déjà de parcours de promenade. L'équipe chargée de sa conception et de sa mise en œuvre (F. Denise, M. Féraud, D. Lavergne) a opté pour un jardin d'inspiration romaine en forme de cirque baptisé *Hortus*, s'appuyant sur la lettre adressée par Pline le Jeune à son ami Apollinaris, lettre dans laquelle il décrit en détail le parc

d'agrément de l'une de ses villas de Toscane. L'imitation des édifices de spectacle est l'une des caractéristiques des jardins d'agrément des notables du Haut-Empire romain. À Caumont, le mur de soutènement séparant la terrasse de la villa de celle du jardin est scandé d'exèdres qui rappellent le mur de scène d'un théâtre. *Hortus* a été inauguré le 1^{er} juin 2011.

La *cavea* de ce cirque végétalisé se compose sur le pourtour d'une série de petits jardins délimités par des haies dont le profil oblique reproduit les gradins. Chacune de ces alvéoles décline, à partir des végétaux choisis, un aspect de la civilisation romaine autour des thèmes du jardin, de la navigation (en raison de la vue sur le Rhône) et des spectacles. Dans l'une d'entre elles, par exemple, des fleurs de couleurs différentes et des arbustes évoquent les quatre équipes traditionnelles



Fig. 4 — Arles (13), le jardin d'inspiration romaine Hortus.

d'auriges et les récompenses (palmes) décernées au vainqueur. Des panneaux explicatifs suffisamment discrets guident le visiteur, qui peut tout aussi bien profiter du jardin sans s'attarder sur la dimension didactique. Sur la *spina* réalisée en maçonnerie et dotée de petits bassins, des topiaires reproduisent les éléments essentiels : obélisque, compte-tours, bornes aux extrémités. L'espace arrondi séparant le jardin de l'esplanade du musée de l'Arles antique est aménagé en labyrinthe, tandis que les *carceres* sont matérialisés par de grandes haies.

Hortus n'est pas un site archéologique mais un parc qui aide à la compréhension du véritable cirque dont les vestiges apparaissent immédiatement en contrebas. Le musée, le monument et le jardin forment désormais un tout qui ne peut que bénéficier à l'ensemble du site de la presqu'île. L'aménagement du jardin incite à repenser la desserte de ce secteur périurbain et rend encore plus impératif, à terme, la déviation des routes qui le défigure. Il a créé un « poumon vert » dans une ville qui manque de parcs publics. Du strict point de vue de l'utilisation des végétaux, le contraste qui existe désormais entre *Hortus* et le cirque en friche devrait susciter un projet de mise en valeur de ce dernier, sans nécessairement procéder à de nouvelles fouilles.

Quelques réflexions pour conclure ce bref survol : malgré des conditions climatiques favorables, force est de constater le sous-emploi chronique de la végétation dans les protocoles de restauration et de présentation des sites archéologiques en Provence et, de manière générale, dans le sud-est de la France. Si les parcs des demeures historiques font l'objet de plus en plus d'attention de la part des propriétaires et des pouvoirs publics, les vestiges immobiliers d'époque antique ou médiévale font toujours dans ce domaine figure de parents pauvres. Il est pourtant possible de s'appuyer sur l'horticulture pour conserver et mettre en valeur des murs, que ce soit par insertion ou par juxtaposition comme dans le cas d'Arles. Les végétaux peuvent être utilisés pour combler des lacunes dans les maçonneries ou suggérer des élévations. Des expériences menées en Italie se sont avérées concluantes ; leurs résultats sont exposés dans un article pionnier paru il y a 8 ans et qui n'a sans doute pas eu l'écho qu'il méritait². Chaque site pose des problèmes de conservation spécifiques, tout le monde en convient, et il serait illusoire d'imaginer que la végétation puisse systématiquement les résoudre à peu de frais. Encore faut-il avoir la volonté de nouer un dialogue entre la ruine et le végétal, sans partir du principe que la restauration est l'affaire des seuls architectes du Patrimoine. Le caractère plus facilement réversible des procédés faisant appel aux plantes n'est pas le moindre de leurs avantages.

Les grands sites évoqués plus haut sont tous confrontés au problème récurrent des couvertures et de la protection des maçonneries dégagées contre le gel ou les intempéries. Sauf cas particulier, il est délicat d'abriter les vestiges de *villae*, de monuments ou de quartiers d'habitation antiques sous des toitures, pour des raisons aussi bien techniques qu'esthétiques. Les restaurateurs reculent généralement devant les projets d'anastylose complète, difficilement envisageables sur des surfaces importantes. Certains végétaux permettent cependant de stabiliser des arases de murs autrement qu'avec des nappages de ciment tandis que d'autres peuvent, à tout le moins, procurer de l'ombre.

L'archéologie des traces agraires et des systèmes de mise en culture a connu un réel essor durant ces dernières années, preuve que l'attention des chercheurs se porte aussi sur l'environnement de l'habitat et pas seulement sur l'architecture. Il serait paradoxal que toutes les connaissances accumulées dans ce domaine ne soient pas prises en compte dans les programmes de mise en valeur des sites archéologiques, y compris en ville. La configuration des centres urbains médiévaux, protégés par leurs remparts, épargne souvent de larges espaces intra-muros aménagés en jardins, en cultures, en prairies, voire en friches qui constituent une sorte de réserve foncière. La pression immobilière aidant, cette dimension fondamentale de l'organisation

2. MARINO *et al.* 2003, pp. 192-207.

urbaine n'est pas toujours évidente pour le visiteur des agglomérations « de caractère » qui ont conservé tout ou partie de leur enceinte. Le concours des jardiniers et des paysagistes ne peut que bonifier les programmes de mise en valeur qui ne se limitent pas à une simple consolidation, y compris sur des sites d'envergure modeste.

Outre leur potentiel structurel et esthétique, les vertus pédagogiques des végétaux ne sont plus à démontrer. Une mise en valeur réussie passe par la diffusion d'un message à la fois attrayant et rigoureux sur le plan scientifique. Elle réclame aussi, par-delà la notoriété touristique, une appropriation des vestiges par les riverains ; or, l'expérience montre que l'attrait croissant du public pour les jardins et l'horticulture facilite cette appropriation. L'entretien des sites archéologiques reste la bête noire de leurs responsables et l'on ne compte malheureusement plus les vestiges retournés à l'état de friches faute d'un suivi adéquat. Le traitement de la végétation réclame des compétences spécifiques qui peuvent parfois décourager les particuliers ou les collectivités d'y avoir recours. Il est pourtant préférable et de toute façon plus valorisant de le prendre en compte dès l'élaboration d'un projet de mise en valeur plutôt que de consacrer des moyens à l'arrachage périodique des broussailles et des mauvaises herbes.

BIBLIOGRAPHIE

MARINO L., GAUDIO R., DE CARIA T., « La conservation par le végétal. Fiabilité didactique et réversibilité » in : Institut National du Patrimoine, *Vestiges archéologiques en milieu extrême*, Paris, 2003, pp. 192-207.

Faut-il restaurer les ruines ? Paris, Picard, 1991 (Entretiens du Patrimoine).